

principaux des Nations Unies en organisant ce débat. Ils ont dit espérer que le débat ne créerait pas de précédent, ni ne saperait l'autorité et le mandat des autres organismes, processus et instruments concernés par la question. Des intervenants ont estimé que c'était dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qu'il était approprié d'examiner les risques associés aux changements climatiques et les mesures à prendre les concernant<sup>11</sup>. Le représentant de la Chine a déclaré que débattre de la question au Conseil n'enrichirait les discussions en cours entre les États Membres, car le Conseil n'avait pas la compétence requise en la matière<sup>12</sup>. Le représentant de l'Afrique du Sud a dit espérer que les débats ne feraient en aucun cas de la question des changements climatiques ou de celle de l'environnement un point à l'ordre du jour du Conseil, tandis que le représentant de la France a estimé que les « querelles institutionnelles » n'étaient pas à la hauteur de l'enjeu<sup>13</sup>.

Concernant les voies et moyens à privilégier pour lutter contre le problème des changements climatiques, de nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité de voir tous les États Membres respecter leurs obligations en vertu du Protocole de Kyoto. La nécessité d'appuyer la mise au point et l'utilisation d'énergies propres et de réduire les émissions de gaz a été soulignée, tout comme la nécessité de prévenir les effets négatifs des catastrophes naturelles. Un certain nombre d'intervenants ont demandé à la communauté

internationale de coopérer aux activités de recherche et de développement relatives à des énergies renouvelables et à des énergies de substitution.

Concernant les mesures spécifiques à prendre pour remédier au problème, les intervenants ont dit attacher énormément d'importance à la tenue prochaine de la quinzième session de la Commission du développement durable et de la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le représentant de la Suisse a invité toutes les parties prenantes à participer à la session inaugurale de la Plateforme mondiale pour la prévention des catastrophes, prévue à Genève en juin. Il a précisé que cet événement de haut niveau visait à accroître la prise de conscience et à déterminer de quelle façon faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe devienne une question plus prioritaire parmi celles à l'ordre du jour de la communauté internationale<sup>14</sup>.

Le représentant de l'Italie a plaidé en faveur de la création d'une Organisation des Nations Unies pour l'environnement<sup>15</sup>, tandis que le représentant des Pays-Bas a exhorté le Secrétaire général à alerter le Conseil sur les situations de crise liées au climat<sup>16</sup>. Le représentant du Japon a proposé que le Secrétaire général soit prié par l'Assemblée générale de présenter au plus vite un rapport assorti de recommandations sur la manière dont le système des Nations Unies dans son ensemble devait s'organiser pour être plus efficace et cohérent dans ce domaine. Il a également insisté sur l'importance capitale de contrôler les émissions de gaz à effet de serre et de créer un cadre efficace pour l'après-Kyoto<sup>17</sup>.

<sup>11</sup> S/PV.5663, pp. 9-11 (Qatar); pp. 13-14 (Chine); p. 16 (Indonésie); pp. 17-18 (Afrique du Sud); pp. 18-19 (Fédération de Russie); p. 27 (Pakistan, au nom du Groupe des 77 et de la Chine); pp. 34-36 (Namibie); S/PV.5663 (Resumption 1), pp. 10-11 (Bangladesh); pp. 11-13 (Venezuela, République bolivarienne du); pp. 24-26 (Inde); et pp. 30-31 (Cuba).

<sup>12</sup> S/PV.5663, pp. 13-14.

<sup>13</sup> Ibid., pp. 12-13 (France); et pp. 17-18 (Afrique du Sud).

<sup>14</sup> Ibid., pp. 27-29.

<sup>15</sup> Ibid., pp. 4-5.

<sup>16</sup> Ibid., pp. 23-25.

<sup>17</sup> Ibid., pp. 32-34.

## 55. Mission du Conseil de sécurité

### Vue d'ensemble

Durant la période considérée, le Conseil de sécurité a mis un terme à 10 missions, qui ont été examinées lors de 20 séances sous le point de l'ordre du jour « Mission du Conseil de sécurité ». Les missions visées ont eu lieu dans plusieurs pays

d'Afrique<sup>1</sup>, ainsi qu'en Afghanistan, au Timor-Leste, au Kosovo et en Haïti, où ce fut la première mission du Conseil de sécurité dans la région de l'Amérique latine

<sup>1</sup> Burundi, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone, Soudan, Tchad.

et des Caraïbes. Le Conseil a également consacré une séance au suivi de sa mission en Afrique centrale, qui avait eu lieu du 7 au 16 juin 2003. Dans cette étude, les séances et leur compte rendu sont présentés sous les points correspondant aux missions, lesquelles sont classées par ordre chronologique. Un tableau dresse en fin de section la liste de toutes des missions et précise leurs destinations, leur composition et les séances qui leur ont été consacrées.

### **1. Suivi de la mission en Afrique centrale, du 7 au 16 juin 2003**

À sa 4911<sup>e</sup> séance, le 17 février 2004, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour le rapport intérimaire du Secrétaire général sur les recommandations de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale<sup>2</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, après quoi tous les membres du Conseil et les représentants du Burundi, de l'Égypte, de l'Irlande (au nom de l'Union européenne)<sup>3</sup>, du Japon, de la République arabe syrienne et du Rwanda ont fait une déclaration.

Le Sous-Secrétaire général a fait savoir que des progrès importants avaient été accomplis dans les processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo depuis la mission du Conseil de sécurité dans la région en juin 2003. Il a annoncé la mise en place du Gouvernement de transition en République démocratique du Congo et la conclusion d'un accord général de cessez-le-feu au Burundi et a rendu compte des progrès sur la voie de l'organisation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs<sup>4</sup>. Dans leurs réponses, les intervenants ont salué les progrès accomplis au Burundi et en République démocratique du Congo, mais ont fait remarquer qu'il restait beaucoup à faire pour consolider les avancées du processus de paix.

<sup>2</sup> S/2004/52.

<sup>3</sup> Le représentant de l'Irlande s'est exprimé au nom de l'Union européenne ainsi que de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Norvège, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.

<sup>4</sup> S/PV.4911, pp. 2-4.

### **2. Mission en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004**

La mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004, conduite par le représentant du Royaume-Uni, s'est rendue dans sept pays<sup>5</sup>. Les membres de la délégation ont rencontré les principaux acteurs nationaux et internationaux, dont le Président et le Secrétaire exécutif de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les chefs d'État ou de gouvernement et de hauts responsables de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Libéria, du Nigéria et de la Sierra Leone ainsi que des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales.

Soulignant l'importance d'une approche régionale et collective pour instaurer une paix et un développement durables en Afrique de l'Ouest, la mission a salué l'action de la CEDEAO dans le domaine de la prévention des conflits, de la consolidation de la paix et du maintien de la paix dans la région. La mission a également indiqué qu'il était nécessaire que le Conseil de sécurité suive les engagements pris par les parties de Côte d'Ivoire d'appliquer l'Accord de Linas-Marcoussis, qui avait subi un grave revers. La mission a constaté que le Libéria était en bonne voie de tenir des élections libres, régulières et transparentes en 2005, malgré de graves problèmes; que la Sierra Leone devait avoir pour priorité principale de se préparer à assumer sa propre sécurité; et que la Guinée-Bissau avait accompli des progrès remarquables sur la voie de la démocratie et de la bonne gouvernance depuis le coup d'État de 2003<sup>6</sup>.

#### **Délibérations des 30 juin et 16 juillet 2004 (5000<sup>e</sup> et 5005<sup>e</sup> séances)**

À sa 5000<sup>e</sup> séance, le 30 juin 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest ». Dans son exposé, le chef de la mission, le représentant du Royaume-Uni, a expliqué que la mission avait pour but de définir une stratégie cohérente pour épauler les efforts de la CEDEAO, de

<sup>5</sup> Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria et Sierra Leone. En Guinée-Bissau, la mission a été conduite conjointement avec le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et le Groupe des amis de la Guinée-Bissau.

<sup>6</sup> Voir le rapport de la mission (S/2004/525).

déterminer comment consolider la coopération entre les missions et les organes des Nations Unies dans la sous-région et de déterminer comment évaluer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Conseil en matière de consolidation de la paix et de la sécurité dans la région. Rendant compte des constats faits par la mission dans son rapport, il a insisté sur la nécessité d'adopter des politiques plus efficaces de prévention des conflits et de mieux définir les liens entre les efforts de maintien de la paix déployés par les Nations Unies et ceux déployés par les acteurs régionaux. Les intervenants se sont dans l'ensemble accordés à reconnaître le bien-fondé de la mission, en particulier s'agissant de transmettre le message du Conseil<sup>7</sup>.

À sa 5005<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin au 5 juillet 2005<sup>8</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant du Royaume-Uni, qui a fait état de la nécessité d'appuyer l'évolution positive de la situation en Afrique de l'Ouest et a souligné à quel point il était important d'adopter une approche régionale pour remédier aux problèmes qui touchaient le plus les pays d'une façon ou d'une autre<sup>9</sup>. De nombreux intervenants ont salué le rôle de la CEDEAO s'agissant de maintenir la sécurité et de promouvoir le développement dans la région<sup>10</sup>. Un certain nombre d'intervenants ont évoqué, parmi de nombreux autres sujets, l'impasse politique en Côte d'Ivoire et les moyens d'en sortir<sup>11</sup>. Le représentant de la Côte d'Ivoire a, pour sa part, expliqué que la nécessité de ne pas organiser d'élections tant qu'il était porté atteinte à l'intégrité territoriale du pays et que

des rebelles étaient en armes était acceptée par le peuple de la Côte d'Ivoire<sup>12</sup>.

### 3. Mission en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004

La mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004, a été conduite par le représentant de la France. La mission a eu lieu immédiatement après les séances du Conseil de sécurité tenues à Nairobi les 18 et 19 novembre, et s'est rendue à Kigali, à Kinshasa, à Bukavu, à Bujumbura et à Entebbe. La mission s'est entretenue avec le Président du Rwanda, Paul Kagamé; le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila; le Président du Burundi, Domitien Ndayizeye; et le Président de l'Ouganda, Yoweri Kaguta Museveni. Elle a également rencontré un certain nombre d'autres représentants gouvernementaux et a été informée de la situation par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo à Kinshasa et à Bukavu et par l'Opération des Nations Unies au Burundi à Bujumbura. La mission a constaté que les principales difficultés à surmonter par la République démocratique du Congo et le Burundi étaient sensiblement les mêmes et tenaient à la nécessité d'accélérer la mise en œuvre des derniers points du programme d'action de transition afin de tenir des élections crédibles, capables d'ouvrir la voie à une paix et à une stabilité durables<sup>13</sup>.

#### Délibérations des 30 novembre et 8 décembre 2004 (5091<sup>e</sup> et 5096<sup>e</sup> séances)

À sa 5091<sup>e</sup> séance, le 30 novembre 2004, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale ». Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de la France, qui a expliqué que la mission avait pour but d'évaluer les avancées dans les processus de paix burundais et congolais et leurs implications pour la région et d'envoyer un message visant à accélérer les progrès. Il a déclaré que la mission était revenue encouragée, après avoir constaté l'ampleur des progrès accomplis par rapport à la mission précédente, en 2003. Il a

<sup>7</sup> S/PV.5000, pp. 6-7 (France); pp. 7-9 (Angola); et p. 9 (Fédération de Russie).

<sup>8</sup> S/2004/525.

<sup>9</sup> S/PV.5005, pp. 2-3.

<sup>10</sup> Ibid., p. 8 (Guinée); pp. 10-11 (Nigéria); p. 16 (Pays-Bas, au nom de l'Union européenne); p. 17 (Japon); pp. 19-20 (Algérie); p. 20 (Brésil); p. 23 (Philippines); p. 24 (Chine, États-Unis); p. 25 (Pakistan); et p. 27 (Chili).

<sup>11</sup> Ibid., pp. 6-7 (Ghana, au nom de la CEDEAO); p. 11 (Nigéria); p. 15 (Pays-Bas, au nom de l'Union européenne); p. 17 (Japon); p. 19 (Algérie); p. 20 (Brésil); p. 21 (Fédération de Russie); p. 25 (Pakistan); et p. 26 (Chili).

<sup>12</sup> Ibid., p. 5.

<sup>13</sup> Voir le rapport de la mission (S/2004/934).

toutefois souligné qu'il était essentiel que les élections prévues l'année suivante ne soient pas compromises par de nouvelles flambées de violence. Il a admis que la paix restait fragile et a évoqué le problème des groupes armés dont tous les chefs d'État avaient parlé, en particulier dans le Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo<sup>14</sup>.

À sa 5096<sup>e</sup> séance, le 8 décembre 2004<sup>15</sup>, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 21 au 25 novembre 2004<sup>16</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de la France, qui a rappelé les conclusions énoncées dans le rapport et a indiqué que le Conseil avait suivi certaines des recommandations de la mission puisqu'il avait adopté une déclaration présidentielle sur la République démocratique du Congo<sup>17</sup> et avait renouvelé le mandat de l'Opération des Nations Unies au Burundi, exprimant son intention d'examiner les mesures qui pourraient être prises à propos des Forces nationales de libération contre ceux qui compromettraient le processus de paix et de réconciliation<sup>18</sup>. Les intervenants ont salué les progrès accomplis dans la région et ont déclaré appuyer les recommandations de la mission. Ils ont également insisté sur la nécessité, pour la communauté internationale, de continuer à apporter un grand soutien pour éviter que quiconque revienne sur ses engagements.

La représentante de la République démocratique du Congo a déploré le fait que le Rwanda continue de menacer son pays dans une tentative délibérée d'entretenir l'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo afin de perturber le processus de la transition en cours et d'empêcher la tenue des élections. Elle a affirmé que toute incursion de forces étrangères, notamment rwandaises, amènerait le Gouvernement à appliquer strictement l'Article 51 de la Charte et à exercer son droit à la légitime défense<sup>19</sup>. Le représentant du Rwanda a démenti les allégations faisant état de la présence de troupes de l'armée rwandaise et a expliqué que son pays avait déployé des

troupes le long de sa frontière commune avec la République démocratique du Congo afin d'empêcher toute incursion des anciennes Forces armées rwandaises Interahamwe, que le Gouvernement de la République démocratique du Congo n'avait pas encore désarmé comme il s'y était engagé<sup>20</sup>.

#### **4. Mission en Haïti, du 13 au 16 avril 2005**

La mission du Conseil de sécurité en Haïti, du 13 au 16 avril 2005, a été conduite par le représentant du Brésil; c'est la première mission du Conseil de sécurité dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. La mission a été conduite avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social et s'est rendue à Port-au-Prince, à Cap-Haïtien et à Gonaïves. Les membres de la mission ont rencontré le Président par intérim et le Premier Ministre par intérim ainsi que plusieurs personnalités politiques et religieuses. Dans leur rapport<sup>21</sup>, les membres de la mission ont indiqué que les acteurs nationaux s'étaient accordés à reconnaître que le pays était plongé dans une profonde crise politique, sociale et économique. Ils ont constaté la faiblesse des institutions d'État et ont estimé qu'il fallait de toute urgence procéder à des réformes et à un renforcement des capacités. Ils ont affirmé que rien ne saurait remplacer la tenue d'élections libres, régulières et ouvertes à tous et ont insisté sur l'urgence de la réforme et de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti. Ils ont demandé au Département des opérations de maintien de la paix de procéder à une évaluation globale des conditions de sécurité en Haïti; de formuler des recommandations sur les forces et le personnel de police supplémentaires à prévoir; et de formuler des recommandations visant à améliorer les règles d'engagement de la police civile conformément au mandat, pour renforcer la sécurité et la protection globales avant et pendant la période électorale. Enfin, ils ont réaffirmé qu'une présence des Nations Unies à long terme s'imposait en Haïti.

#### **Délibérations des 20 avril et 13 mai 2005 (5164<sup>e</sup> et 5178<sup>e</sup> séances)**

À sa 5164<sup>e</sup> séance, le 20 avril 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du

<sup>14</sup> S/PV.5091, pp. 2-4.

<sup>15</sup> Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. XII, première partie, sect. B, cas n° 3, pour ce qui concerne l'Article 2 (4) de la Charte.

<sup>16</sup> S/2004/934.

<sup>17</sup> S/PRST/2004/45.

<sup>18</sup> S/PV.5096, pp. 2-3.

<sup>19</sup> Ibid., pp. 3-5.

<sup>20</sup> Ibid., pp. 10-11.

<sup>21</sup> S/2005/302.

chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti ». Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant du Brésil, qui a indiqué qu'en dépit de la disparition tragique de quatre soldats de la paix, il ressortait de l'évaluation de la mission que la situation en matière de sécurité s'améliorait progressivement en Haïti. Il a reconnu que malgré ces progrès, la situation restait fragile en matière de sécurité et a annoncé que d'éventuelles mesures supplémentaires avaient été évoquées pour appuyer le Gouvernement de transition dans le processus constitutionnel et politique. Il a fait savoir que les membres de la mission avaient condamné la violence sous toutes ses formes et appelé les autorités haïtiennes à mettre en œuvre un programme complet de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les membres de la mission avaient insisté sur l'importance du dialogue national pour favoriser la stabilité à long terme dans le pays et avaient encouragé le Gouvernement de transition à persister dans son engagement ferme de tenir des élections libres, honnêtes et transparentes en 2005, conformément au calendrier établi. Ils ont réaffirmé qu'il était important de respecter les droits de l'homme et de mettre un terme à l'impunité en Haïti et ont insisté sur la nécessité de réformer la Police nationale d'Haïti et le système judiciaire. Le chef de la mission a ajouté que les membres de la mission avaient réitéré leur intention de respecter intégralement la souveraineté d'Haïti, de contribuer à la stabilisation et au développement du pays et d'assurer la présence à long terme des Nations Unies en Haïti<sup>22</sup>.

À sa 5178<sup>e</sup> séance, le 13 mai 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti<sup>21</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant du Brésil. Celui-ci a déclaré en présentant le rapport de la mission qu'il ne pourrait y avoir de stabilité véritable sans avancées notables dans l'instauration d'un climat de sécurité, dans le dialogue politique en vue de la réconciliation nationale, dans le respect des droits de l'homme et dans la promotion du développement social et économique<sup>23</sup>.

Dans leurs déclarations, la plupart des intervenants ont salué le rapport de la mission et ses recommandations principales. Ils ont insisté sur l'importance de tenir des élections libres, régulières et

ouvertes à tous comme prévu, mais ont affirmé qu'il faudrait en faire davantage pour remédier aux problèmes complexes d'Haïti. De nombreux intervenants ont insisté sur la nécessité d'assurer la sécurité lors des prochaines élections et se sont dits prêts à envisager de fournir des renforts, y compris de police civile, à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Le représentant d'Haïti a souscrit aux recommandations contenues dans le rapport de la mission et a annoncé que son gouvernement prendrait une série de mesures pour créer un environnement stable qui soit propice aux élections. Il a réaffirmé que le Gouvernement intérimaire était fermement résolu à organiser les élections à la fin de cette année-là et à céder définitivement la place au président élu<sup>24</sup>.

## 5. Mission en Afrique centrale, du 4 au 11 novembre 2005

La mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 4 au 11 novembre 2005, a été conduite par le représentant de la France; elle s'est entretenue avec les Présidents des pays où elle s'est rendue (le Burundi, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, le Rwanda et la République-Unie de Tanzanie) et a rencontré un large éventail de personnalités politiques. Dans leur rapport<sup>25</sup>, les membres de la mission ont constaté qu'en République démocratique du Congo, les préparatifs allaient bon train en vue du référendum constitutionnel, prévu le 18 décembre, et des élections législatives et présidentielles à tenir avant la fin de la période de transition, le 30 juin 2006. Ils ont indiqué que l'arrivée au pouvoir, en septembre 2005, du Gouvernement démocratiquement élu au Burundi avait constitué le point de départ de la phase post-transition. En plus d'examiner les progrès accomplis dans les transitions politiques, la mission s'est également attachée à étudier la question des groupes armés et de la violence au Kivu, en Ituri et dans d'autres zones de la région et a exhorté les pays visités à travailler ensemble pour éliminer la menace à la paix et à la sécurité au travers d'une meilleure coopération.

### Délibérations des 15 novembre et 6 décembre 2005 (5305<sup>e</sup> et 5315<sup>e</sup> séances)

<sup>22</sup> S/PV.5164, pp. 2-4.

<sup>23</sup> S/PV.5178, p. 3.

<sup>24</sup> Ibid., pp. 26-29.

<sup>25</sup> S/2005/716.

À sa 5305<sup>e</sup> séance, le 15 novembre 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale ». Dans son exposé, le chef de la mission, le représentant de la France, a passé les résultats de la mission en revue et a expliqué qu'en République démocratique du Congo, les principaux problèmes résidaient dans le calendrier électoral serré, l'intégration de l'armée et de la police, le rétablissement de l'autorité de l'État dans le pays et les groupes armés dans l'est. Concernant le Burundi, il a indiqué que la mission avait rencontré un Gouvernement jeune, déterminé à mener à bien les réformes engagées durant la période de transition et avait discuté du retrait progressif de la présence des Nations Unies et du refus persistant des Forces nationales de libération de se joindre au processus de paix<sup>26</sup>.

À sa 5315<sup>e</sup> séance, le 6 décembre 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale, du 4 au 11 novembre 2005<sup>25</sup>, et a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de la France. Il a rappelé les points principaux du rapport ainsi que les défis à relever en République démocratique du Congo et au Burundi<sup>27</sup>. Dans leurs déclarations, la plupart des intervenants ont salué le rapport de la mission et ont déclaré appuyer ses recommandations; ils ont salué les progrès accomplis par les deux pays durant leur transition politique et ont souligné l'importance des prochaines élections en République démocratique du Congo.

## **6. Mission au Soudan et au Tchad, du 4 au 10 juin 2006**

La mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad, du 4 au 10 juin 2006, a été conduite conjointement par les représentants de la France et du Royaume-Uni. La mission s'est rendue à Khartoum, à Juba et à El Fasher (Soudan), au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, et à N'Djamena et à Goz Beida (Tchad) et a rencontré les Présidents du Soudan et du Tchad, des hauts responsables du Gouvernement du Sud-Soudan, la direction de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), des personnalités de la

société civile au Darfour et des membres de la Commission de l'Union africaine, entre autres. Dans son rapport<sup>28</sup>, la mission a constaté, entre autres, l'insécurité généralisée et la crise humanitaire au Soudan; la méfiance et les tensions croissantes entre le Tchad et le Soudan; l'opposition des dirigeants soudanais à l'idée du déploiement, au Darfour, d'une force des Nations Unies en vertu du Chapitre VII pour remplacer la MUAS, mais l'appui de l'Union africaine à une transition vers une opération des Nations Unies; des passages fréquents de rebelles dans les camps de personnes déplacées au Tchad et les recrutements qui y étaient effectués; et la demande adressée officiellement par le Président du Tchad au Conseil pour que celui-ci fasse en sorte que les Nations Unies assurent la sécurité des camps. Les membres de la mission ont entre autres recommandé d'obtenir l'appui des parties qui n'avaient pas signé l'Accord de paix pour le Darfour; de renforcer la MUAS; de faire en sorte que les Nations Unies travaillent en collaboration avec le Gouvernement du Soudan; d'assurer un dialogue régulier entre le Conseil de sécurité et le Gouvernement du Soudan; et de nouer un partenariat plus robuste entre les Nations Unies et l'Union africaine.

### **Délibérations des 15 et 29 juin 2006 (5462<sup>e</sup> et 5478<sup>e</sup> séances)**

À sa 5462<sup>e</sup> séance, le 15 juin 2006<sup>29</sup>, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Soudan, au Tchad et au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba ». L'exposé a été fait par le représentant du Royaume-Uni, qui a conduit la mission au Soudan et au Tchad, par le représentant de la France, qui a conjointement conduit l'étape tchadienne de la mission, et par le représentant de la République-Unie de Tanzanie, en sa qualité de membre de la mission.

Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que l'appui du Gouvernement soudanais à une force de l'Union africaine plutôt qu'à une force des Nations Unies au Darfour était en partie motivé par sa conviction que les États africains avaient un héritage semblable à celui des Darfouriens. Dans ce contexte, il a estimé que le Conseil devrait insister sur la

<sup>28</sup> S/2006/433.

<sup>29</sup> Pour de plus amples informations sur les débats de cette séance, voir chap. XII, troisième partie, section A, pour ce qui concerne le Chapitre VIII de la Charte.

<sup>26</sup> S/PV.5305, pp. 2-5.

<sup>27</sup> S/PV.5315, pp. 2-3.

composition et le caractère nettement africains de toute force des Nations Unies au Darfour. Il a indiqué que la mission avait insisté sur le fait que le Conseil respectait la souveraineté et l'intégrité territoriale du Soudan et souhaitait travailler en partenariat avec le Gouvernement du Soudan. Il a souligné à quel point il était urgent de faire accepter l'Accord de paix pour le Darfour à la population de la région pour garantir son application. Il a indiqué que la mission du Conseil et l'Union africaine étaient totalement d'accord sur le fait que les Nations Unies devaient s'occuper du maintien de la paix au Darfour à la première occasion. Il a rappelé que l'un des objectifs principaux de la mission du Conseil au Soudan avait été de persuader le Gouvernement qu'un déploiement des Nations Unies serait la meilleure solution pour le Darfour et pour le pays, notamment en lui précisant que l'adoption d'un mandat au titre du Chapitre VII s'imposait pour des raisons techniques, et non politiques. Il a déclaré qu'il fallait s'employer, entre autres, à obtenir du Gouvernement du Soudan qu'il accepte le renforcement de la MUAS et à déterminer quelles dispositions transitoires retenir dans l'hypothèse d'un remplacement de la MUAS par une force des Nations Unies. Au sujet de la mission au Tchad, il a insisté sur l'immensité des camps dans la zone bordant le Darfour et a déploré le fait que les groupes rebelles continuaient de recruter dans les camps et d'y commettre des actes d'intimidation<sup>30</sup>.

Le représentant de la France, qui a conjointement conduit l'étape tchadienne de la mission, a souligné les répercussions du conflit au Darfour sur la situation au Tchad. Il a fait remarquer que les relations entre le Soudan et le Tchad s'étaient fortement dégradées. Il a estimé que la politisation des camps posait un problème grave. Enfin, il a déploré les attaques visant les agents de l'aide humanitaire et a annoncé que le Président du Tchad avait déclaré que son gouvernement était dans l'impossibilité de remédier à ce problème et qu'il souhaitait que la communauté internationale se charge de protéger les camps et les travailleurs humanitaires<sup>31</sup>.

Le représentant de la République-Unie de Tanzanie, un membre de la mission, a fait remarquer que l'adoption à l'unanimité de la résolution 1679 (2006), avec sa « mention nécessaire, mais peut-

être prématurée du Chapitre VII », n'avait pas facilité la mission et avait servi de prétexte au Gouvernement soudanais pour durcir sa position quant à la proposition de passer de la MUAS à une force de maintien de la paix des Nations Unies. Il a expliqué que la mission avait tenté de convaincre les autorités soudanaises que le passage de la MUAS à une force des Nations Unies n'était pas une option parmi d'autres, mais une obligation. Il a également indiqué que la mise en œuvre de l'Accord de paix global avait pris du retard et qu'il fallait s'employer à délimiter les frontières sud du Soudan; à régler la question du statut d'Abie, où les ressources pétrolières étaient au cœur de la controverse; et à procéder à la démobilisation et au redéploiement des forces. Il s'est dit préoccupé par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et a expliqué que le Gouvernement du Sud-Soudan avait pris soin de faire la distinction entre les négociations de paix avec la LRA et l'inculpation des cinq dirigeants de la LRA par la Cour pénale internationale, mais qu'il était en principe d'accord sur la nécessité d'arrêter les personnes inculpées. Concernant la visite à Addis-Abeba, il a rappelé que l'Union africaine avait demandé qu'une opération des Nations Unies prenne rapidement la relève au Darfour et qu'elle avait même demandé à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) un appui logistique pour renforcer la MUAS<sup>32</sup>.

À sa 5478<sup>e</sup> séance, le 29 juin 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad<sup>28</sup>. Le Conseil a entendu des exposés des chefs de la mission et des représentants du Royaume-Uni et de la France. Le représentant du Royaume-Uni, qui a conduit la mission au Soudan et au Tchad, a insisté sur l'appui du Conseil à l'intégrité territoriale et à la souveraineté du Soudan, mais également sur la nécessité de voir la situation s'améliorer sur le plan politique et humanitaire ainsi que dans le domaine de la sécurité et a estimé qu'il était justifié que les Nations Unies prennent le relais de l'opération de maintien de la paix au Darfour<sup>33</sup>. Le représentant de la France, qui a conjointement conduit la mission au Tchad, a exhorté le Conseil à examiner avec la plus grande attention les conséquences du conflit du Darfour sur la situation au Tchad, sachant que l'Union africaine s'était dite préoccupée par le risque de déstabilisation de la sous-

<sup>30</sup> S/PV.5462, pp. 2-7.

<sup>31</sup> Ibid., p. 7.

<sup>32</sup> Ibid., pp. 7-10.

<sup>33</sup> S/PV.5478, pp. 2-3.

région. S'alarmant de la situation humanitaire dans les camps, il a exhorté le Conseil à étudier les possibilités d'y remédier<sup>34</sup>.

Dans leurs déclarations, les intervenants ont, entre autres, insisté sur l'importance de la mise en œuvre de l'Accord de Tripoli et de l'Accord de paix global; sur la diffusion de la teneur de l'Accord de paix pour le Darfour; sur le dialogue avec le Gouvernement du Soudan; sur la question de la protection internationale des camps; sur le problème de la LRA; sur la transition entre la MUAS et une opération de maintien de la paix des Nations Unies au Darfour; sur le renforcement de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine; et sur la nécessité de s'attaquer à la situation humanitaire et de protéger les civils.

Le représentant du Soudan a apprécié le fait que les membres de la mission du Conseil de sécurité aient pu se rendre dans le sud du Soudan pour suivre la mise en œuvre de l'Accord de paix global sur le terrain — et observer les effets du manque des moyens promis par les donateurs —, et constater par eux-mêmes la réalité et la complexité de la situation au Darfour, y compris dans sa dimension extérieure, relative aux relations entre le Tchad et le Soudan. Il a affirmé que la priorité du Gouvernement du Soudan était de réussir à appliquer à la fois l'Accord de paix global et l'Accord de paix pour le Darfour. Il a dit espérer que le Conseil ferait pression sur les parties qui n'avaient pas signé l'Accord de paix pour le Darfour et qui en empêchaient l'application. Il a déploré le fait que le Tchad ait proféré de fausses accusations contre le Soudan et ait soutenu les groupes qui avaient refusé de signer l'Accord de paix pour le Darfour<sup>35</sup>.

Le représentant du Tchad a salué la mission du Conseil dans son pays et a déclaré que son pays répondrait le moment venu aux accusations et aux propos du représentant du Soudan<sup>36</sup>.

## **7. Mission sur le processus électoral en République démocratique du Congo, du 10 au 12 juin 2006**

<sup>34</sup> Ibid., p. 3.

<sup>35</sup> Ibid., pp. 5-7.

<sup>36</sup> Ibid., pp. 7-8.

La mission du Conseil de sécurité sur le processus électoral en République démocratique du Congo, du 10 au 12 juin 2006, a été conduite par le représentant de la France. Selon son mandat, la mission devait souligner que la transition, désormais entrée dans sa dernière phase, ne s'achèverait qu'après la tenue d'élections libres et ouvertes à tous et encourager les autorités de transition à mener un effort accru pour garantir le caractère démocratique du processus électoral<sup>37</sup>.

### **Délibérations des 16 juin et 6 juillet 2006 (5466<sup>e</sup> et 5482<sup>e</sup> séances)**

À sa 5466<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo ». Dans son exposé, le chef de la mission, le représentant de la France, a fait remarquer que la mission avait eu lieu quelques semaines à peine avant les élections présidentielles et législatives en République démocratique du Congo, le 30 juillet, qui marquaient la fin de la transition, et a expliqué que les élections avaient été la principale priorité de la mission. Il a constaté qu'en dépit des incidents en Ituri et dans l'est, la sécurité ne risquait pas de poser de problème majeur étant donné le bon déroulement du programme de formation de la police et la mise en alerte d'une force européenne de réserve. Il a expliqué que les membres de la mission avaient insisté auprès de tous leurs interlocuteurs sur l'importance de la tenue d'élections libres et régulières et sur la nécessité d'éviter, lors de la campagne préélectorale, les dérapages, en particulier dans les médias, véhiculant des messages d'exclusion et de division sur le thème de la « congolité ». En venant à la période suivant les élections, il a déclaré que la mission avait mis l'accent sur trois priorités, à savoir faire aboutir rapidement les efforts déployés pour constituer une armée nationale professionnelle et intégrée; régler le problème des groupes armés dans l'est; et améliorer l'administration de l'État<sup>38</sup>.

À sa 5482<sup>e</sup> séance, le 6 juillet 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur le processus électoral en République démocratique du Congo<sup>39</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le

<sup>37</sup> S/2006/344, annexe.

<sup>38</sup> S/PV.5466, pp. 2-4.

<sup>39</sup> S/2006/434.



représentant de la France, qui a rappelé les principales raisons expliquant à ses yeux l'importance de tenir des élections libres et régulières et de lever les restrictions imposées à la presse ainsi que la nécessité de réformer le secteur de la sécurité<sup>40</sup>.

Le représentant de la République démocratique du Congo a réaffirmé l'importance de l'accès équitable aux médias, mais a affirmé qu'il était aussi important de tout mettre en œuvre pour expurger la campagne électorale des messages de haine et d'exclusion. Il a insisté sur la détermination de son gouvernement à tenir les élections et à mettre fin à la période de transition et a annoncé que son pays demanderait, une fois les élections terminées, un appui des Nations Unies à la restructuration et à la réforme de la police et de l'armée ainsi qu'au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration des anciens combattants<sup>41</sup>.

La plupart des intervenants ont souligné l'importance de la liberté d'expression des médias pour la réussite des élections, mais ont insisté sur le fait que les médias devaient adopter une attitude responsable. Plusieurs intervenants ont aussi affirmé que la réussite des élections dépendrait en fin de compte de la façon dont les résultats seraient accueillis et dont la transition serait menée. Ils ont par ailleurs insisté sur les nombreux défis qu'il restait à relever.

## **8. Mission en Afghanistan, du 11 au 16 novembre 2006**

La mission du Conseil de sécurité en Afghanistan, du 11 au 16 novembre 2006, a été conduite par le représentant du Japon. La mission avait pour principal objectif de rappeler l'attachement indéfectible de la communauté internationale au processus afghan et de témoigner de l'appui du Conseil aux efforts menés par l'Afghanistan en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. La mission avait pour consigne de faire le bilan des progrès réalisés dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, du démantèlement des groupes armés illégaux, de la protection des droits de l'homme, de la réforme du secteur public et du secteur de la justice, ainsi que dans les questions en rapport avec la primauté du droit. Elle avait également pour tâche de faire le point sur l'aide apportée par la

communauté internationale. Elle a rencontré le Président de l'Afghanistan et plusieurs hauts responsables du Gouvernement, des représentants de la société civile, le Conseil de coordination des secours à l'Afghanistan, la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et des organismes des Nations Unies. Au Pakistan, la mission a rencontré le Ministre des affaires étrangères<sup>42</sup>.

### **Délibérations du 22 novembre 2006 (5570<sup>e</sup> séance)**

À sa 5570<sup>e</sup> séance, le 22 novembre 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan ». Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission en Afghanistan, le représentant du Japon, qui a déclaré que la mise en place des institutions démocratiques progressait en Afghanistan, mais a constaté dans le même temps la désillusion des Afghans, à cause de la montée de l'insurrection et d'autres maux sociaux, qui mettaient à mal un État faible et fragile. Il a insisté sur le fait que la sécurité était la priorité absolue en Afghanistan et que des mesures militaires et répressives énergiques s'imposaient pour lutter contre l'insurrection. Il a également expliqué que l'incapacité du Gouvernement à garantir la sécurité ou à assurer la fourniture de services économiques et sociaux et la corruption généralisée dans les institutions nationales provinciales, dont l'influence des chefs de guerre, avaient contribué à entamer la confiance des Afghans. Il a cité entre autres sources de préoccupation les stupéfiants et les effets négatifs de la situation en matière de sécurité sur les droits de l'homme. Il a affirmé que le Pacte pour l'Afghanistan<sup>43</sup> restait le cadre de coopération le plus probant et le plus prometteur, mais a admis qu'un renforcement de la coopération régionale pourrait favoriser la reconstruction de l'Afghanistan et qu'il pourrait être essentiel à la paix et à la sécurité dans la région. Enfin, il a annoncé que les Présidents de l'Afghanistan et du Pakistan avaient souhaité voir leurs deux pays entretenir les meilleures relations possibles<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> Voir le rapport de la mission (S/2006/935).

<sup>43</sup> Le Pacte pour l'Afghanistan était un plan de coopération entre la communauté internationale et le Gouvernement de l'Afghanistan.

<sup>44</sup> S/PV.5570, pp. 2-5.

<sup>40</sup> S/PV.5482, pp. 2-3.

<sup>41</sup> Ibid., pp. 4-6.

**Délibérations du 7 décembre 2006  
(5581<sup>e</sup> séance)**

À sa 5581<sup>e</sup> séance, le 7 décembre 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan<sup>45</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant du Japon, qui a souligné l'évolution positive de la situation en Afghanistan, citant la croissance économique, les projets d'infrastructure, les programmes dans l'éducation et le développement rural et la mise en place des institutions chargées de la sécurité. Il a rappelé les problèmes qu'il avait décrits lors de son exposé précédent et a présenté les recommandations de la mission pour y remédier, à l'aide du Pacte pour l'Afghanistan et moyennant une augmentation des engagements internationaux en faveur de la FIAS, par exemple<sup>46</sup>.

La plupart des intervenants ont salué les constats et les recommandations faits par la mission et ont insisté sur la nécessité cruciale du maintien de l'appui des Nations Unies à la stabilisation et au renforcement de l'Afghanistan, en particulier dans le domaine de la sécurité. Le représentant du Royaume-Uni a proposé de mettre des conseillers internationaux à la disposition de la Police des stupéfiants afghane pour aider le Gouvernement dans sa stratégie nationale de lutte contre la drogue. Par ailleurs, il a exhorté le Gouvernement à reconsidérer toute idée de supprimer le Ministère de la condition féminine, car celui-ci jouait un rôle essentiel s'agissant d'assurer la pleine participation des femmes à tous les aspects de la consolidation et du renforcement de la paix en Afghanistan<sup>47</sup>. Le représentant de la France a rappelé le souhait de sa délégation de voir la présence de la MANUA s'étendre à de nouvelles provinces, sous réserve des conditions de sécurité<sup>48</sup>. Le représentant de l'Afghanistan a exhorté les États à respecter strictement la Déclaration sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international<sup>49</sup> ainsi que la résolution 1373 (2001), car cela contribuerait grandement à la paix et à la stabilité en Afghanistan. Il a demandé l'octroi de ressources supplémentaires aux institutions afghanes chargées de la sécurité pour en

améliorer l'efficacité. Il a par ailleurs rappelé qu'un appui international durable était nécessaire tant à la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan qu'à la stratégie intérimaire de développement national de l'Afghanistan<sup>50</sup>. La représentante de la Finlande, s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés, a encouragé le Gouvernement de l'Afghanistan à renforcer son engagement en faveur des droits de l'homme et de la réconciliation. Elle a insisté sur l'appui de l'Union européenne au projet visant à étendre la présence de la MANUA si la sécurité le permettait<sup>51</sup>. Le représentant de la Norvège a insisté sur la nécessité de renforcer le rôle de coordination de la MANUA, en particulier la coordination civilo-militaire. De plus, il a souligné qu'il importait de faire de l'autonomisation des femmes une priorité transversale, conformément la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité<sup>52</sup>. Le représentant de la République islamique d'Iran a estimé qu'il fallait éviter les contacts et pourparlers avec des terroristes ou des criminels si cela pouvait être interprété à tort comme une manière de récompenser la violence. Il s'est dit préoccupé par le fait que la mission n'ait pas sérieusement abordé la question des réfugiés durant sa visite et dans son rapport<sup>53</sup>. Le représentant du Pakistan a demandé aux autres pays de cesser les « exagérations » et les « allégations » et a rejeté « les insinuations selon lesquelles le Pakistan [offrait] refuge aux insurgés ou des activités de formation et de recrutement [avaient] lieu au Pakistan ». Il a insisté sur le fait que le Pakistan considérait que les Taliban constituaient une menace commune pour l'Afghanistan et le Pakistan. Il a souligné que son pays demandait un effort équivalent au sien de la part de la FIAS et de l'Armée nationale afghane pour contrôler cette frontière longue et difficile à surveiller. Il a déclaré que la communauté internationale avait évité de s'attaquer sérieusement au problème des réfugiés afghans et que son pays envisageait de renvoyer les trois millions de réfugiés en Afghanistan pour mettre fin aux allégations de mouvements transfrontaliers<sup>54</sup>.

<sup>45</sup> S/2006/935.

<sup>46</sup> S/PV.5581, pp. 2-7.

<sup>47</sup> Ibid., pp. 7-9.

<sup>48</sup> Ibid., p. 12.

<sup>49</sup> Résolution 49/60 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>50</sup> S/PV.5581, pp. 12-15.

<sup>51</sup> Ibid., pp. 15-17.

<sup>52</sup> Ibid., pp. 20-21.

<sup>53</sup> Ibid., pp. 21-23.

<sup>54</sup> Ibid., pp. 23-26.

## 9. Mission sur la question du Kosovo, 25 au 28 avril 2007

La mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo, du 25 au 28 avril 2007, a été conduite par le représentant de la Belgique. La mission avait trois objectifs, à savoir, obtenir des informations de première main sur les progrès réalisés au Kosovo depuis l'adoption de la résolution 1244 (1999) du Conseil, notamment sur l'application des normes convenues; recevoir directement, des dirigeants de la Serbie ainsi que des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et des représentants des minorités ethniques, des informations sur la situation politique, sociale et économique actuelle au Kosovo, et sur la situation de la région; et recevoir directement, des représentants de la communauté internationale à Bruxelles et sur le terrain, des informations sur la situation politique, sociale et économique actuelle au Kosovo et la situation de la région. La mission a rencontré le Premier Ministre et le Président de la Serbie, le Président et le Premier Ministre du Kosovo, des représentants des Serbes du Kosovo, de la communauté musulmane et de l'Église catholique, ainsi que des représentants des minorités non serbes du Kosovo. Avant son départ dans la région, la mission s'est rendue à Bruxelles, le 25 avril, où elle s'est entretenue avec le Secrétaire général de l'OTAN; l'Envoyé spécial de l'Union européenne pour le Kosovo; et le Commissaire de l'Union européenne responsable de l'élargissement<sup>55</sup>.

### Délibérations des 2 et 10 mai 2007 (5672<sup>e</sup> et 5673<sup>e</sup> séances)

À sa 5672<sup>e</sup> séance, le 2 mai 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo ». Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de la Belgique, qui a fait savoir que les représentants de l'OTAN et de l'Union européenne rencontrés à Bruxelles estimaient que le statu quo ne pouvait plus durer et que tout retard pris dans la détermination du statut du Kosovo pourrait compromettre la sécurité du Kosovo et de la région. Le chef de la mission a ajouté que ces interlocuteurs avaient souligné que la décision définitive sur le statut du Kosovo devrait être approuvée par une résolution du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII. Il a

indiqué que les représentants de la Serbie, dont le Président et le Premier Ministre, avaient rejeté toute solution qui entraînerait une forme quelconque d'indépendance pour le Kosovo, mais que les représentants du Kosovo, dont le Président et le Premier Ministre, avaient exprimé leur appui unanime à la proposition de règlement de la situation du Kosovo et à la recommandation sur son statut. Il a précisé que les deux parties avaient fait part de leur préoccupation concernant le retour des personnes déplacées, très limité jusque-là. Il a expliqué que la plupart des représentants du Kosovo, dont les dirigeants des communautés minoritaires, étaient attachés à l'idée d'un État pluriethnique, alors que les représentants des Serbes du Kosovo considéraient que l'indépendance n'était pas une possibilité. Il a indiqué que le Représentant spécial du Secrétaire général avait affirmé que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo avait accompli tout ce qui pouvait l'être, ayant mis en place les institutions provisoires d'administration autonome, les structures de l'état de droit et les institutions requises pour une économie de marché, mais que tout nouveau progrès dépendrait d'un règlement du statut du Kosovo<sup>56</sup>.

À sa 5673<sup>e</sup> séance, le 10 mai 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo<sup>57</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de la Belgique, qui a insisté sur le fait que la situation de sécurité était « calme, mais tendue » au Kosovo. Le chef de la mission a rappelé les positions des parties et a expliqué qu'en dépit d'un fort antagonisme, celles-ci s'accordaient à reconnaître que le statu quo n'était pas viable<sup>58</sup>.

La plupart des intervenants ont salué l'amélioration de la situation en matière de sécurité et les progrès accomplis dans la mise en place des nouvelles institutions, mais se sont dits préoccupés par la question du statut qui restait dans l'impasse et ont insisté sur le fait que situation requérait un examen attentif de la part du Conseil. Le représentant de la Fédération de Russie a estimé que la question du statut devait être réglée sur la base d'un compromis entre les deux parties<sup>59</sup>. Par ailleurs, plusieurs intervenants ont déclaré appuyer la proposition de l'Envoyé spécial du

<sup>55</sup> Voir le rapport de la mission (S/2007/256).

<sup>56</sup> S/PV.5672, pp. 2-4.

<sup>57</sup> S/2007/256.

<sup>58</sup> S/PV.5673, pp. 2-3.

<sup>59</sup> Ibid., p. 5.

Secrétaire général sur le futur statut du Kosovo<sup>60</sup>, qui avait recommandé l'indépendance du Kosovo sous supervision internationale, malgré le désaccord des deux parties<sup>61</sup>. Le représentant du Panama a proposé que le Conseil adopte immédiatement la formule préconisée par l'Envoyé spécial, mais que celle-ci n'entre en vigueur qu'après un délai de six mois, de sorte que l'on puisse une nouvelle fois tenter de parvenir à un consensus<sup>62</sup>. Le représentant du Pérou a ajouté qu'un retour du Kosovo à la souveraineté serbe n'était pas une solution réaliste<sup>63</sup>. Le représentant de la France a constaté que « malheureusement », les thèses des parties étaient irréconciliables, ajoutant que « ce n'[était] pas le temps qui [pourrait] changer » ce fait. Il s'est dit convaincu qu'il était nécessaire de doter le Kosovo d'un nouveau statut et a estimé qu'il appartenait au Conseil de prendre ses responsabilités pour assurer le succès du processus<sup>64</sup>.

### **10. Mission à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, du 14 au 21 juin 2007**

La mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, du 14 au 21 juin 2007, a été conduite par des membres du Conseil différents selon les destinations. La mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra a été conduite par les représentants de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni. À Addis-Abeba, la mission a rencontré le Président et d'autres membres de la Commission de l'Union africaine et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. À Khartoum et à Accra, la mission a rencontré plusieurs hauts responsables, dont le Président du Soudan et le Président du Ghana. À Addis-Abeba et à Accra, la mission avait pour objectif d'échanger des vues avec les dirigeants de l'Union africaine sur les moyens de maximiser les relations entre le Conseil de sécurité et l'Union africaine pour favoriser le maintien de la paix et de la sécurité en Afrique. La rencontre avec le Président du Soudan avait pour objectif de réaffirmer l'attachement du Conseil à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité

territoriale du Soudan. À Abidjan, la mission, conduite par le représentant du Pérou, a rencontré le Président de la Côte d'Ivoire et s'est entretenue avec d'autres responsables de haut rang, l'objectif étant d'appuyer l'Accord politique de Ouagadougou<sup>65</sup> et d'insister sur la nécessité d'aboutir à un règlement définitif et de remédier à la grave crise humanitaire et socio-économique dans laquelle le pays était plongé. À Kinshasa, la mission, conduite par le représentant de la France, a rencontré le Président de la République démocratique du Congo et d'autres hauts responsables. Son objectif était de réaffirmer l'appui du Conseil aux efforts engagés par le Gouvernement pour stabiliser l'est du pays<sup>66</sup>.

#### **Délibérations des 26 juin et 16 juillet 2007 (5706<sup>e</sup> et 5717<sup>e</sup> séances)**

À sa 5706<sup>e</sup> séance, le 26 juin 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé des chefs de la mission du Conseil de sécurité en Afrique ». Le Conseil a entendu un exposé des quatre chefs de la mission, les représentants de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du Pérou et de la France. Les représentants de l'Afrique du Sud et du Royaume-Uni, qui ont conjointement conduit la mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra, ont insisté sur l'importance de la coopération avec l'Union africaine, en particulier avec son Conseil de paix et de sécurité. Par ailleurs, le représentant de l'Afrique du Sud a insisté sur la nécessité de venir en aide à l'Union africaine en lui fournissant des ressources à l'appui de ses missions. Concernant le Soudan, les deux chefs de mission ont annoncé que les responsables soudanais leur avaient fait part à Khartoum de leur acceptation de l'opération hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour<sup>67</sup>.

Le représentant du Pérou, qui a conduit la mission à Abidjan, a insisté sur l'évolution positive de la situation en Côte d'Ivoire concernant l'Accord politique de Ouagadougou, citant entre autres la détermination des parties à appliquer l'accord et l'amélioration de la sécurité. Il a toutefois évoqué plusieurs sources de préoccupation, dont les milices actives dans la partie occidentale du pays, le taux élevé de la criminalité, les points de contrôle illégaux et les

<sup>60</sup> S/2007/168/Add.1 et 2.

<sup>61</sup> Ibid., p. 6 (Pérou); p. 8 (Ghana); p. 10 (Panama); p. 13 (Royaume-Uni); et p. 14 (États-Unis).

<sup>62</sup> Ibid., p. 10.

<sup>63</sup> Ibid., p. 5.

<sup>64</sup> Ibid., p. 6.

<sup>65</sup> S/2007/144, annexe.

<sup>66</sup> Voir le rapport de la mission (S/2007/421 et Corr.1).

<sup>67</sup> Ibid., pp. 2-3 (Afrique du Sud); et pp. 3-5 (Royaume-Uni).

rare progrès accomplis dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et dans la réforme des forces de sécurité<sup>68</sup>.

Le représentant de la France, qui a conduit la mission à Kinshasa, a insisté sur la nécessité de réformer le secteur de la sécurité en République démocratique du Congo et a évoqué le rôle de l'opposition après les dernières élections, qui ont été un succès. Il s'est dit préoccupé par la situation au Kivu et a précisé que l'instabilité était le sujet le plus alarmant pour les autorités congolaises<sup>69</sup>.

À sa 5717<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, du 14 au 21 juin 2007<sup>70</sup>. Le Conseil a entendu un exposé des quatre chefs de la mission, les représentants de l'Afrique du Sud, du Royaume-Uni, du Pérou et de la France, qui ont rappelé les événements et les questions dont ils avaient traité dans leur exposé précédent. Les représentants du Ghana, de la Belgique et de la Chine ont déclaré appuyer les conclusions et les recommandations de la mission<sup>71</sup>. Le représentant du Ghana a préconisé l'utilisation, dans toute proposition future de coopération entre l'Union africaine et les Nations Unies, du cadre de l'Union africaine sur la reconstruction et le développement postconflit, ainsi que des composantes « paix » et « sécurité » du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique<sup>72</sup>. Le représentant de la Chine a insisté sur l'importance du développement et de la reconstruction dans la région du Darfour, au Soudan<sup>73</sup>. Le représentant de la Côte d'Ivoire a déclaré souscrire pleinement aux recommandations faites par la mission au sujet de son pays, dont l'application intégrale de l'Accord de Ouagadougou, mais a dans le même temps demandé une levée partielle de l'embargo sur les armes afin d'équiper la police nationale<sup>74</sup>. La représentante de la République démocratique du Congo a fait part de l'adhésion de son pays aux recommandations du

Conseil de sécurité, mais aussi de sa préoccupation concernant le Kivu, en particulier les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, commises essentiellement par des milices et d'autres groupes armés étrangers<sup>75</sup>. La représentante de l'Union africaine a insisté sur la nécessité d'un partenariat cohérent entre les deux organisations, qui passait par des échanges d'informations systématiques et une harmonisation des procédures de prise de décision. Elle a également insisté sur la nécessité d'appuyer la mise en place de l'architecture de paix et de sécurité de l'Union africaine, dont un système d'alerte rapide et une force africaine, à créer. Enfin, elle a insisté sur la nécessité d'opter pour une opération hybride, de caractère africain, au Soudan<sup>76</sup>.

## 11. Mission au Timor-Leste, du 24 au 16 novembre 2007

La mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007, a été conduite par le représentant de l'Afrique du Sud. La mission avait principalement pour objet de réaffirmer l'engagement pris par le Conseil de sécurité d'aider le peuple timorais à consolider la paix, la gouvernance démocratique et l'état de droit pendant la période faisant suite aux élections au Timor-Leste, d'exprimer l'appui sans réserve du Conseil à la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) et d'évaluer les progrès accomplis sur place dans l'exécution du mandat de la MINUT. Elle avait également pour mandat de discuter et de procéder à des échanges de vues avec les autorités timoraises sur les moyens d'aider le pays à se doter des moyens voulus pour faire fond sur les progrès en matière de sécurité et les progrès démocratiques et autres accomplis jusque-là. La mission a rencontré le Président du Timor-Leste et de hauts responsables du Gouvernement ainsi que les évêques de Dili et de Baucau<sup>77</sup>.

### Délibérations des 6 et 13 décembre 2007 (5791<sup>e</sup> et 5801<sup>e</sup> séances)

À sa 5791<sup>e</sup> séance, le 6 décembre 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le point intitulé « Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité

<sup>68</sup> Ibid., pp. 5-7.

<sup>69</sup> Ibid., pp. 7-9.

<sup>70</sup> S/2007/421 et Corr.1.

<sup>71</sup> S/PV.5717, pp. 6-7 (Ghana); pp. 7-8 (Belgique); pp. 8-9 (Chine).

<sup>72</sup> Ibid., p. 7.

<sup>73</sup> Ibid., p. 9.

<sup>74</sup> Ibid., pp. 10-11.

<sup>75</sup> Ibid., pp. 11-12.

<sup>76</sup> Ibid., pp. 12-14.

<sup>77</sup> Voir le rapport de la mission (S/2007/711).

au Timor-Leste ». Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de l'Afrique du Sud, qui a fait savoir que la situation restait calme et stable, mais fragile, au Timor-Leste. Le chef de la mission a énoncé les défis à relever par le Timor-Leste à plusieurs égards, évoquant entre autres les divergences sur l'orientation politique du pays entre le parti au pouvoir et le principal parti d'opposition; le grand nombre de personnes déplacées, dont les « pétitionnaires » — d'anciens soldats ayant déserté — ; la faiblesse des institutions, y compris dans les secteurs de la sécurité et de la justice; les capacités insuffisantes et les difficultés dans le domaine de la gouvernance; et les problèmes socio-économiques liés au chômage et à la pauvreté généralisés. Concernant la MINUT, il a indiqué que le Gouvernement avait demandé sa prorogation. Il a déclaré que dans l'ensemble, la mission avait quitté le Timor-Leste convaincue que le pays était sur la voie de la stabilité, de l'unité, de la paix et de la prospérité<sup>78</sup>. Le représentant du Timor-Leste a déclaré que l'action continue de l'ONU importait beaucoup pour stabiliser davantage la situation, renforcer les institutions nationales et consolider la paix et la sécurité<sup>79</sup>.

À sa 5801<sup>e</sup> séance, le 13 décembre 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour le rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007<sup>80</sup>. Le Conseil a entendu un exposé du chef de la mission, le représentant de l'Afrique du Sud. La représentante du Timor-Leste a de nouveau souligné l'évolution positive de la situation dans son pays et a évoqué les domaines qui restaient préoccupants, notamment le chômage et la pauvreté, le grand nombre de personnes déplacées et les divergences politiques entre les dirigeants. Elle a insisté sur le besoin urgent de ressources et d'assistance pour assurer le développement durable et à long terme au Timor-Leste et a demandé une prorogation du mandat de la MINUT de cinq ans, à raison de deux ans et demi consacrés aux secteurs de la police et de la sécurité et de deux ans et demi consacrés à la gouvernance, à la police et à l'assistance

<sup>78</sup> S/PV.5791, pp. 2-4.

<sup>79</sup> Ibid., pp. 4-5.

<sup>80</sup> S/2007/711.

au secteur de la sécurité, ainsi qu'au renforcement des capacités. Elle a affirmé que le Timor-Leste entendait renforcer les institutions démocratiques, la primauté du droit et l'autonomie et non alimenter un climat de dépendance<sup>81</sup>. La plupart des intervenants ont souscrit aux constats et recommandations de la mission et ont insisté sur la nécessité absolue de la poursuite de l'assistance des Nations Unies en faveur de la stabilisation et du renforcement du Timor-Leste, en particulier dans les secteurs de la sécurité et de la justice, dans la mise en place d'institutions et dans l'amélioration de la situation socio-économique et humanitaire.

Le représentant du Portugal, s'exprimant au nom de l'Union européenne et des pays associés, a déclaré que l'Union européenne et ses États membres restaient attachés à la consolidation de la paix et de la démocratie au Timor-Leste et engageaient le Gouvernement à réunir des conditions favorables au retour des personnes déplacées, à leur réinstallation et à leur réintégration dans leur communauté locale<sup>82</sup>. Le représentant de la Slovaquie a fait savoir que son pays souhaitait l'envoi d'une équipe d'experts du Département des opérations de maintien de la paix pour aider à gérer la situation et pour définir des moyens de s'attaquer aux problèmes qui se posaient encore s'agissant de la formation de la police timoraise et de ses responsabilités<sup>83</sup>. Les représentants de la Slovaquie et du Panama ont estimé essentiel d'appliquer les recommandations de la Commission spéciale indépendante d'enquête pour le Timor-Leste afin de renforcer la justice<sup>84</sup>. Le représentant du Pérou a déclaré que son pays appuyait la proposition du Représentant spécial pour le Timor-Leste, tendant à ce que le Secrétaire général déploie une mission d'experts afin d'examiner les relations entre la police de la MINUT et les forces armées et le Ministère de l'intérieur<sup>85</sup>.

<sup>81</sup> S/PV.5801, pp. 3-4.

<sup>82</sup> Ibid., pp. 8-10.

<sup>83</sup> Ibid., p. 18-19.

<sup>84</sup> Ibid., p. 19 (Slovaquie, Panama).

<sup>85</sup> Ibid., p. 21.

## Missions du Conseil de sécurité 2004-2007

<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Composition</i>	<i>Rapports et mandat</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Point</i>	<i>Invitations (articles 37 et 39)</i>	<i>Intervenants</i>
Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Nigéria et Sierra Leone) <sup>a</sup>	20-29 juin 2004	Royaume-Uni (chef de mission), Algérie, Allemagne, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, Espagne, États-Unis, France, Pakistan, Philippines, Roumanie	S/2004/491	5000 30 juin 2004	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest	<b>Article 39</b> Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest (Royaume-Uni)	Chef de mission (Royaume-Uni), Angola, Fédération de Russie, France
			S/2004/525	5005 16 juillet 2004	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique de l'Ouest, du 20 au 29 juin 2004 (S/2004/525)	<b>Article 37</b> Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Japon, Libéria, Nigéria, Pays-Bas, Sierra Leone	Chef de mission (Royaume-Uni), Algérie, Bénin, Brésil, Président du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social (Afrique du Sud), Chili, Chine, Côte d'Ivoire, États-Unis, Fédération de Russie, Ghana (au nom de la CEDEAO), Guinée, Japon, Libéria, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas (au nom de l'Union européenne), Philippines, Sierra Leone
Afrique centrale (Kigali, Kinshasa, Bukavu, Bujumbura et Entebbe)	21-25 novembre 2004	France (chef de mission), Algérie, Allemagne, Angola, Bénin, Brésil, Chili, Chine, Espagne, États-Unis, Fédération de Russie, Pakistan, Philippines,	S/2004/891	5091 30 novembre 2004	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale	<b>Article 39</b> Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale (France)	Chef de mission (France)
			S/2004/934	5096 8 décembre 2004	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique	<b>Article 37</b> Burundi, Japon, Ouganda, Pays-Bas,	Chef de mission (France), Allemagne, Angola, Bénin,

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2004-2007

<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Composition</i>	<i>Rapports et mandat</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Point</i>	<i>Invitations (articles 37 et 39)</i>	<i>Intervenants</i>
		Roumanie, Royaume-Uni			centrale, du 21 au 25 novembre 2004 (S/2004/934)	République démocratique du Congo, Rwanda	Brésil, Burundi, Espagne, Japon, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Philippines, République démocratique du Congo, Roumanie, Royaume-Uni, Rwanda
Haïti <sup>b</sup>	13-16 avril 2005	Brésil (chef de mission), Algérie, Argentine, Bénin, Chine, Danemark, États-Unis, France, Grèce, Japon, Fédération de Russie, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni	S/2005/220	5164 20 avril 2005	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti	<b>Article 39</b> Chef de la mission du Conseil de sécurité en Haïti	Chef de mission (Brésil)
			S/2005/302	5178 13 mai 2005	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Haïti (S/2005/302)	<b>Article 37</b> Canada, Chili, Espagne, Guatemala, Haïti, Luxembourg, Norvège, Pérou, Trinité-et-Tobago <b>Article 39</b> Observateur permanent de l'Organisation internationale de la Francophonie auprès des Nations Unies	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États-Unis, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Luxembourg, Norvège, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Trinité-et-Tobago, Organisation internationale de la Francophonie
Afrique centrale (Burundi, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda)	4-11 novembre 2005	France (chef de mission), Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, États-Unis, Grèce, Japon, Fédération de Russie, Philippines, République-	S/2005/682	5305 15 novembre 2005	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale	<b>Article 39</b> Chef de la mission du Conseil de sécurité en Afrique centrale	Chef de mission (France)
			S/2005/716	5315 6 décembre 2005	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afrique	<b>Article 37</b> Burundi, Ouganda et Rwanda	Chef de mission (France), Algérie, Brésil, Burundi,



**Chapitre VIII. Examen des questions relevant de la responsabilité du  
Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la  
sécurité internationales**

<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Composition</i>	<i>Rapports et mandat</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Point</i>	<i>Invitations (articles 37 et 39)</i>	<i>Intervenants</i>
		Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni			centrale, du 4 au 11 novembre 2005 (S/2005/716)		Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda
Soudan et Tchad <sup>c</sup>	4-10 juin 2006	Royaume-Uni (chef de mission), Argentine, Chine, Congo, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie	S/2006/341	5462 15 juin 2006	Exposé de la mission du Conseil de sécurité au Soudan, au Tchad et au Siège de l'Union africaine à Addis-Abeba		Chef de la mission au Soudan et au Tchad (Royaume-Uni), co-chef de la mission au Tchad (France), République-Unie de Tanzanie
			S/2006/433	5478 29 juin 2006	Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et au Tchad (S/2006/433)	<b>Article 37</b> Autriche, Égypte, Norvège, Soudan et Tchad	Chef de la mission au Soudan et au Tchad (Royaume-Uni), co-chef de la mission au Tchad (France), Autriche, Congo, Égypte, Norvège, Qatar, Soudan et Tchad
République démocratique du Congo	10-12 juin 2006	France (chef de mission), Congo, Danemark, États-Unis, Ghana, Japon, Pérou, République-Unie de Tanzanie, Slovaquie	S/2006/344	5466 16 juin 2006	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo		Chef de mission (France)
			S/2006/434	5482 6 juillet 2006	Rapports de la mission du Conseil de sécurité sur le processus électoral en République démocratique du Congo (S/2006/434)	<b>Article 37</b> Belgique, Finlande, République démocratique du Congo	Chef de mission (France), Belgique, Congo, Finlande, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie

**Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2004-2007**

<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Composition</i>	<i>Rapports et mandat</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Point</i>	<i>Invitations (articles 37 et 39)</i>	<i>Intervenants</i>
Afghanistan	11-16 novembre 2006	Japon (chef de mission), Argentine, Danemark, États-Unis, Fédération de Russie, France, Grèce, Qatar, Royaume-Uni, Slovaquie	S/2006/875	5570 22 novembre 2006	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan	<b>Article 37</b> Afghanistan	Chef de mission (Japon)
			S/2006/935	5581 7 décembre 2006	Rapport de la mission du Conseil de sécurité en Afghanistan (S/2006/935)	<b>Article 37</b> Afghanistan, Canada, Finlande, Inde, Norvège, Pakistan, République islamique d'Iran	Chef de mission (Japon), Afghanistan, Canada, Chine, Danemark, Fédération de Russie, Finlande, France, Inde, Iran (République islamique d'), Norvège, Pakistan, Pérou, Royaume-Uni
Kosovo	25-28 avril 2007	Belgique (chef de mission), Afrique du Sud, Chine, Congo, États-Unis, Fédération de Russie, France, Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou, Qatar, Royaume-Uni, Slovaquie	S/2007/220	5672 2 mai 2007	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo		Chef de mission (Belgique)
				S/2007/256	5673 10 mai 2007	Rapport de la mission du Conseil de sécurité sur la question du Kosovo (S/2007/256)	
Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan, Kinshasa	14-21 juin 2007	Afrique du Sud (co-chef de la mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra),	S/2007/347	5706 26 juin 2007	Exposé des chefs de la mission du Conseil de sécurité en Afrique		Chefs de mission (Afrique du Sud, France, Pérou, Royaume-Uni)

**Chapitre VIII. Examen des questions relevant de la responsabilité du  
Conseil de sécurité dans le domaine du maintien de la paix et de la  
sécurité internationales**

<i>Destination</i>	<i>Durée</i>	<i>Composition</i>	<i>Rapports et mandat</i>	<i>Séance et date</i>	<i>Point</i>	<i>Invitations (articles 37 et 39)</i>	<i>Intervenants</i>
		Belgique, Chine, Congo, États-Unis, Fédération de Russie, France (chef de la mission à Kinshasa), Ghana, Indonésie, Italie, Panama, Pérou (chef de la mission à Abidjan), Qatar, Royaume-Uni (co-chef de la mission à Addis-Abeba, Khartoum et Accra), Slovaquie	S/2007/421 et Corr.1	5717 16 juillet 2007	Rapport de la mission du Conseil de sécurité à Addis-Abeba, Khartoum, Accra, Abidjan et Kinshasa, du 14 au 21 juin 2007 (S/2007/421 et Corr.1)	<b>Article 37</b> Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo <b>Article 39</b> Observateur permanent de l'Union africaine auprès des Nations Unies	Chefs de mission (Afrique du Sud, France, Pérou, Royaume-Uni), Belgique, Chine, Côte d'Ivoire, Ghana, République démocratique du Congo, Observateur permanent de l'Union africaine
Timor-Leste	24-30 novembre 2007	Afrique du Sud (chef de mission), Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Slovaquie	S/2007/647	5791 6 décembre 2007	Exposé du chef de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste	<b>Article 37</b> Timor-Leste	Chef de mission (Afrique du Sud), Italie, Timor-Leste
			S/2007/711	5801 13 décembre 2007	Rapport de la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, du 24 au 30 novembre 2007 (S/2007/711)	<b>Article 37</b> Australie, Japon, Nouvelle-Zélande, Philippines, Portugal, Timor-Leste	Chef de mission (Afrique du Sud), Australie, Belgique, Chine, Congo, États-Unis, Fédération de Russie, France, Ghana, Indonésie, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, Royaume-Uni, Slovaquie, Timor-Leste

<sup>a</sup> La visite de la mission en Guinée-Bissau a été effectuée conjointement avec le Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau du Conseil économique et social et le Groupe des amis de la Guinée-Bissau (Afrique du Sud, Brésil et Gambie).

<sup>b</sup> La mission en Haïti a été effectuée en coordination avec le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et